

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 483

21 février 2014

SOMMAIRE

Almacantar (Marble Arch) S.à r.l.	23147	Fair Play Sports Management & Consulting A.G.	23160
Amerborgh Luxemburg S.à r.l.	23161	F&C Portfolios Fund	23172
Amlu Sàrl	23159	Fern Bird Properties S.à r.l.	23154
Apicius SA	23153	Finnovation S.A.	23174
Astral International S.A. - SPF	23150	Flex Pack International S.à r.l.	23172
Athena Asset 1 S.à r.l.	23142	Flovax	23171
Barclays Alzin Investments S.à r.l.	23184	GA Investments S.à r.l.	23179
Bouwegaass SA	23152	Georgia-Pacific Treasury S.à r.l.	23181
Circle S.à r.l.	23151	Giant Properties S.A.	23163
Dahm Gaslog Luxembourg	23173	insideOut Communication S.à r.l.	23145
Dela Investments Luxembourg	23138	MBNA R&L S.à r.l.	23138
Destination Europe S.A.	23139	Mondorf Real Estate S.A.	23184
Diorasis International S.A.	23180	Netto Concept Plus S.à r.l.	23183
Duranta S.à r.l.	23155	Sorejo S.à r.l.	23144
Elwalux SA	23178	Studimmo S.A.	23146
Equilibrage Lambert s.à r.l.	23174	Thomas & Piron Luxembourg SA	23152
Europa Copper S.à r.l.	23140		

MBNA R&L S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 89.976.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 23 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 janvier 2014.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2014003757/13.

(140003125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Dela Investments Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 84.620.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le dix-neuf décembre.

Pardevant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Dela Natura Uitvaartverzekeringen N.V., ayant son siège social à NL-5611 DD Eindhoven, 1, Oude Stadsgracht, ici représentée par aux fins des présentes par Monsieur Rudy Paridaens, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 17 décembre 2013.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société DELA INVESTMENTS LUXEMBURG, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 23, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 84.620, constituée sous la dénomination de Dela Re S.A., suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 19 novembre 2001, publié le 18 mars 2002 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 431 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 28 novembre 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à VINGT-CINQ MILLE EUROS (25.000.- EUR) représenté par VINGT-CINQ MILLE (25.000) parts sociales sans valeur nominale, entièrement libérées;

- que Dela Natura Uitvaartverzekeringen N.V., précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales et qu'elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 novembre 2013, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

Ledit bilan est préparé sur base des Etats Financiers au 30 novembre 2013 qui ont fait l'objet d'un audit par un réviseur d'entreprises agréé en date du 18 décembre 2013.

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 30 novembre 2013 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2163 Luxembourg, 23, Avenue Monterey.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'associé unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Paridaens, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 décembre 2013. Relation: LAC/2013/59031. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Référence de publication: 2014006688/57.

(140008084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Destination Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5411 Canach, 15, rue d'Oetrange.

R.C.S. Luxembourg B 49.226.

— DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le vingt décembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société à responsabilité limitée "VOYAGES EMILE WEBER", ayant son siège social à L-5411 Canach, 15, rue d'Oetrange, R.C.S. Luxembourg section B numéro 16639,

«la Mandante»

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg,

«le Mandataire»

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La Mandante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme luxembourgeoise Destination Europe S.A., (la «Société»), inscrite auprès du Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 49.226, établie à L-5411 Canach, 15, rue d'Oetrange, a été constituée par acte notarié reçu en date du 8 novembre 1994, publié au Mémorial C n°60 du 7 février 1995.

2. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 50.000,- (cinquante mille euros) représenté par 200 (deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 250,- (deux cent cinquante euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que la Mandante est propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la Société.

4. Que la Mandante, en tant qu'actionnaire unique, prononce la dissolution volontaire et anticipée de la Société avec effet immédiat.

5. Que la mandante, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que tout le passif de la société est réglé.

6. Que la Mandante déclare également être responsable de tous éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle et qu'elle assume irrévocablement et solidairement avec la Société l'obligation de payer tout éventuel passif actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la Société a cessé, que la Mandante en tant qu'actionnaire unique est investie de tout l'actif de la Société dissoute et qu'elle réglera tout le passif éventuel de cette dernière et que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement faite et clôturée.

8. Que la Mandante donne décharge pleine et entière aux membres du conseil d'administration et au commissaire de la Société.

9. Que le Mandataire ou le notaire peut procéder à l'annulation du registre des actions de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société à responsabilité limitée "VOYAGES EMILE WEBER", établi à L-5411 Canach, 15, rue d'Oetrange,

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à 850,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au Mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 décembre 2013. Relation GRE/2013/5388. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

Référence de publication: 2014006694/51.

(140006967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Europa Copper S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 115.371.

In the year two thousand fourteen, on seventh of January.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

1. "Europa Real Estate II S.à r.l." a "société à responsabilité limitée", existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

represented by Mr Eric BIREN, company director, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

acting in his capacity as member of the board of managers of the Company, with individual signing power.

2. "Europa Real Estate II US S.à r.l." a "société à responsabilité limitée", existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

represented by Mr Eric BIREN, previously named,

acting in his capacity as member of the board of managers of the Company, with individual signing power.

Such appearing parties are the sole partners of "Europa Copper S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 115371, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 30 March 2006, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1171 of 16 June 2006.

The appearing parties, represented as mentioned here above, and representing the whole corporate capital required the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution

The Partners resolve to dissolve and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The Partners resolve to fix the number of liquidators at one (1) and further resolves to appoint as sole liquidator of the Company:

"SIGNES S.A.", a public limited company ("société anonyme") organized and existing under the Luxembourg law with its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 46.251.

Third resolution

The Partners resolve to determine the powers of the liquidator in respect to the liquidation of the Company as follows:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, without having to ask for authorization of the General Meeting of Partners in the cases provided for by law.

- There shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory, and the liquidator may refer to the books of the Company.

The liquidator may, under its own responsibility and for particular and specific acts, delegate to one (1) or several third persons, who will act as its proxies, a part of its powers it determines and for the period it fixes.

- Out of the net proceeds of the liquidation, the liquidator is authorized and empowered to make at any time, in one part or in several parts, such distributions in cash as it deems fit, in accordance however with the provisions of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le sept janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché du Luxembourg).

ONT COMPARU:

1. «Europa Real Estate II S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

représentée par Monsieur Eric BIREN, directeur de société, avec adresse professionnelle au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

agissant en sa qualité de gérant de la Société avec pouvoir de signature individuelle.

2. «Europa Real Estate II US S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

représentée par Monsieur Eric BIREN, prénommé,

agissant en sa qualité de gérant de la Société avec pouvoir de signature individuelle.

Lesquelles parties comparantes sont les seules associées de «Europa Copper S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 115371, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 mars 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1171 du 16 juin 2006.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme il est mentionné ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident la dissolution et la mise en liquidation de la Société.

Deuxième résolution

Les Associés décident de fixer le nombre de liquidateurs à un (1) et de nommer comme liquidateur unique de la Société:

«SIGNES S.A.», société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social est sis au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 46.251.

Troisième résolution

Les Associés décident de déterminer les pouvoirs du liquidateur, dans le cadre de la liquidation de la Société, comme suit:

- Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas prévus par la loi.

- Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux livres de la Société.

- Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations particulières et spécifiques, déléguer à une ou plusieurs tierces personnes, qui agiront comme son mandataire, telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la période qu'il fixera.

- Des bénéfices nets de la liquidation, le liquidateur est autorisé à effectuer, à tout moment, en une ou plusieurs fois, toute distribution en espèces qu'il juge appropriée, conformément toutefois aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. BIREN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 janvier 2014. Relation: EAC/2014/448. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014006719/101.

(140007240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Athena Asset 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 181.105.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand thirteen, on the eighteenth of December.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Athena Topco S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 181.165 (the "Principal"),

represented by Mrs. Priscillia SPINA, private employee, with professional address at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg in Luxembourg (the "Proxy") acting as a special proxy of by virtue of a proxy under private seal given on 12 December 2013 which, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The proxy, acting in the said capacity, has requested the notary to state:

I.- That "Athena Asset 1 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 181.105, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed dated 9 October 2013 before the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 3112 dated 7 December 2013 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended.

II.- That the subscribed share capital of the Company amounts currently to eleven thousand Great British Pounds (GBP 11,000.00.-) represented by one million one hundred thousand (1,100,000) shares with a par value of one penny Great British Pound (GBP 0.01) each.

III.- That the Principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standings of the Company.

IV.- That the Principal holds all the shares of the Company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company.

V.- That the Principal, being sole owner of the shares and liquidator of the Company, declares:

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;
- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder; with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed;

VI.- That the shareholder's register of the Company has been cancelled.

VII.- That the Principal fully discharges the managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the offices of the dissolved Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huit décembre.

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Athena Topco S.à r.l., une société constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.165 (le «Mandant»);

ici représentée par Madame Priscillia SPINA, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le «Mandataire») agissant en sa qualité de mandataire spécial en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 12 décembre 2013, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Le Mandataire, agissant ès-qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée «Athena Asset 1 S.à r.l.», une société constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.105, constituée le 9 octobre 2013 selon un acte passé par devant le notaire Me Carlo WERSANDT, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 3112 en date du 7 décembre 2013 (la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

II.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à onze mille Great British Pounds (11.000,00.-GBP), représenté par un million cent mille (1.100.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un penny Great British Pound (0,01.-GBP) chacune.

III.- Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite Société.

IV.- Que le Mandant est le propriétaire de toutes les parts sociales de la Société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V.- Que le Mandant, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,
- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique; de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans aux bureaux de la Société.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. SPINA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2013. LAC/2013/59714. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Référence de publication: 2014007343/102.

(140008754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Sorejo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3770 Tétange, 63, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 183.289.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le deux janvier.

Pardevant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

A COMPARU:

Monsieur John HUBERTY, indépendant, né à Esch/Alzette, le 18 juin 1986 (Matricule 1986 0618 055), demeurant à L-3770 Tétange, 63, rue Principale.

Lequel comparant a par les présentes déclaré constituer une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de SOREJO S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 2. Le siège social est fixé à Tétange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées, ainsi que d'un restaurant, de même que des activités et services commerciaux..

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents (€ 12.500.-) euros divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En outre les co-associés bénéficient d'un droit de préemption.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérant(s).

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

Art. 11. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les présents statuts, le ou les associé(s) se soumet(tent) à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre 2014.

Souscription:

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique Monsieur John HUBERTY, préqualifié.

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que le somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à € 995.-

Assemblée générale extraordinaire

Réuni en assemblée générale extraordinaire, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des gérants est fixé à un (1).
2. - Est nommée gérant unique de la société pour une durée indéterminée: Monsieur John HUBERTY, indépendant, né à Esch/Alzette, le 18 juin 1986 (Matricule 1986 0618 055), demeurant à L-3770 Tétange, 63, rue Principale.
3. - La société est valablement engagée en toutes circonstances sous la signature individuelle de son gérant unique.
4. - L'adresse du siège social est fixée au L-3770 Tétange, 63, rue Principale.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Huberty, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 janvier 2014. Relation: EAC / 2014 / 425. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Differdange, le 13 janvier 2014.

Référence de publication: 2014007193/66.

(140006756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

insideOut Communication S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4A, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 168.441.

L'an deux mille treize, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Madame Fabienne Michaela COLLING, indépendante, demeurant à B-4790 Burg-Reuland, Auel 33A, et
2. Monsieur Christophe GAZON, indépendant, demeurant à B-4950 Waimes, 5, route des Bains.

ici représentés par Mme Monique Drauth, salariée, en vertu de procurations donnée sous seing privé en date du 16 décembre 2013.

Lesdites procurations, signées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

1. - suite à une cession de parts sous seing privé intervenue le 8 octobre 2013, dûment acceptée par la société, en conformité avec l'article 1690 du Code civil et l'article 190 de la loi du 10 août 1915, relative aux sociétés commerciales, il a été cédé:

par Madame Fabienne Michaela COLLING, préqualifiée, à Monsieur Christophe GAZON, préqualifié, quarante (40) parts sociales de la société à responsabilité limitée «insideOut Communication S.A.R.L.».

2. - en conséquence de ce qui précède, Madame Fabienne Michaela COLLING et Monsieur Christophe GAZON sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée «insideOut Communication S.A.R.L.» (la «Société»), avec siège social à L-9999 Wemperhardt, 4A, Op der Haart, constituée suivant acte notarié en date du 4 avril 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1377 du 4 juin 2012 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

Après avoir exposé ce qui précède, les associés, représentés comme dit ci-avant, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de supprimer le pouvoir de signature statutaire et de laisser à l'assemblée générale des associés la décision de déléguer les pouvoirs des gérants lors de leur nomination, et de modifier par conséquent le premier paragraphe de l'article 13 des statuts de la Société, qui aura désormais le contenu suivant:

Art. 13. (1^{er} paragraphe). «Les pouvoirs du/des gérant(s) seront déterminés par l'assemblée générale des associés lors de sa/leur nomination.»

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer à la fonction de gérant technique pour le domaine des activités commerciales de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Fabienne Michaela COLLING, indépendante, née le 28 septembre 1985 à Saint-Vith (B), demeurant à B-4790 Burg-Reuland, Auel 33A.

Le gérant est habilité à engager en toutes circonstances la société par sa signature individuelle pour toutes opérations ne dépassant pas dix mille Euros (EUR 10.000,-). Au-delà de ce montant les gérants ont le pouvoir d'engager la société valablement par leur signature conjointe.

Troisième résolution

Les associés décident de nommer à la fonction de gérant technique pour le domaine de l'atelier graphique de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Christophe GAZON, indépendant, né le 30 octobre 1973 à Malmedy (B), demeurant à B-4950 Waimes, 5, route des Bains.

Le gérant est habilité à engager en toutes circonstances la société par sa signature individuelle pour toutes opérations ne dépassant pas dix mille Euros (EUR 10.000,-). Au-delà de ce montant les gérants ont le pouvoir d'engager la société valablement par leur signature conjointe.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille euro (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 décembre 2013. Relation: LAC/2013/59029. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Référence de publication: 2014007318/64.

(140008073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Studimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 66.331.

L'an deux mil treize, le treize novembre,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme «STUDIMMO S.A.» avec siège social à L-2449 Luxembourg, 26, Boulevard Royal,

inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 66.331,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 septembre 1998, publié au Mémorial C de l'année 1998, page 41.683 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par le notaire instrumentaire en date du 05 décembre 2002, publiée au Mémorial C numéro 162 du 15 février 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Roger ABRAS, demeurant à B-5100 Wépion, 22b, avenue du Val d'Or.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Véronique GILSON-BARATON, salariée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Josiane BERGER, demeurant à B-5100 Wépion, 22b, avenue du Val d'Or.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par les actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée aux présentes.

Monsieur le Président constate, et l'assemblée approuve, que toutes les actions émises de la société sont valablement représentées, ainsi qu'il résulte de la liste de présence sus-mentionnée et que tous les actionnaires présents ou représentés renoncent à toute convocation supplémentaire affirmant avoir connu à l'avance l'ordre du jour de la présente assemblée.

Ceci exposé, Monsieur le Président met au vote les résolutions suivantes, approuvées à l'unanimité:

Siège social:

Le siège de la société est transféré à B-5100 WEPION (Namur), 22b, avenue du Val d'Or.

Dans le cadre de ce transfert de siège à l'étranger et afin de satisfaire aux exigences du pays d'accueil en matière de loi sur les sociétés, l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi en Belgique à 5100 Wépion (Namur), Avenue du Val d'Or, 22b.

Il peut être transféré en tout autre endroit par simple décision de l'organe de gestion qui a tous les pouvoirs pour faire constater authentiquement la modification des statuts qui en résulte.

La société peut également, par simple décision de l'organe de gestion, établir tous autres sièges administratifs ou d'exploitation, succursales, agences, etc, en Belgique ou à l'étranger.»

L'assemblée précise que ce transfert de siège n'entraînera pas la mort de la société, laquelle prendra la nationalité belge et adoptera ses nouveaux statuts aux termes d'une assemblée générale extraordinaire à tenir le 26 novembre 2013 par devant Maître Damien LE CLERCQ, notaire de résidence à B-5000 Namur, 18, rue Pépin.

Capital social:

L'assemblée constate qu'il y a lieu d'adapter le capital social à l'Euro et de modifier la nature des actions qui seront désormais exclusivement nominatives.

L'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et soixante-neuf cents (€ 30.986,69) représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement libérées et souscrites.

Les actions sont nominatives.»

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, ils comparants ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. ABRAS, V. BARATON, J. BERGER, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 15 novembre 2013. Relation: CAP/2013/4286. Reçu soixante-quinze euros 75,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME,

Capellen, le 20 novembre 2013.

Référence de publication: 2014007198/57.

(140008173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Almacantar (Marble Arch) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 177.938.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of the month of December;

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), who shall remain depository of the present deed.

THERE APPEARED

Almacantar S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of commerce and companies under number B 149.157 and having its registered office at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg,

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of Almacantar (Marble Arch) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of commerce and companies under number B 177938 and having its registered office at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg (the "Company").

II. The Company was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 22 May 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1810 of 26 July 2013.

III. The Company's share capital is currently set at twenty-five thousand British Pounds (GBP 25,000.-), represented by twenty-five thousand (25,000) shares, with a par value of one British Pound (GBP 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

IV. The agenda of the meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of sixty nine million nine hundred seventy five thousand British Pounds (GBP 69,975,000.-) so as to bring it from twenty-five thousand British Pounds (GBP 25,000.-) to seventy million British Pounds (GBP 70,000,000.-) and issue of sixty nine million nine hundred seventy five thousand (69,975,000) new shares, each with a par value of one British Pound (GBP 1.-).

2. Subscription and payment of all the sixty nine million nine hundred seventy five thousand (69,975,000) newly issued shares by Almacantar S.A., the sole shareholder of the Company.

3. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company to reflect the preceding agenda item.

4. Miscellaneous.

The sole shareholder then passed the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of sixty nine million nine hundred seventy five thousand British Pounds (GBP 69,975,000.-) so as to bring it from twenty-five thousand British Pounds (GBP 25,000.-) to seventy million British Pounds (GBP 70,000,000.-) and to issue in this respect sixty nine million nine hundred seventy five thousand (69,975,000) new shares, each with a par value of one British Pound (GBP 1.-).

Second resolution

The sixty nine million nine hundred seventy five thousand (69,975,000) newly issued shares (the "New Shares") are entirely subscribed by Almacantar S.A., prenamed.

The New Shares have been issued in counterpart for their par value of sixty nine million nine hundred seventy five thousand British Pounds (GBP 69,975,000.-) by a contribution in kind consisting of the conversion of a certain, liquid and enforceable claim (the "Claim") that Almacantar S.A. holds against the Company; the existence and the valuation of the Claim results from a certificate issued by the Company's managers on 18 December 2013 which, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed after signature for the purpose of registration; it results that nothing opposes to the conversion arising from the Claim of an amount of sixty nine million nine hundred seventy five thousand British Pounds (GBP 69,975,000.-) into share capital of the Company.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the first paragraph of the article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's capital is set at seventy million British Pounds (GBP 70,000,000.-), represented by seventy million (70,000,000) shares of a par value of one British pound (GBP 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up."

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 6,800.-.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Follows the french translation:

L'an deux mille treize, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), auprès duquel le présent acte sera déposé;

A COMPARU

Almacantar S.A., une société anonyme, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 149.157, ayant son siège social à 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, résidant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la comparante est l'actionnaire unique de Almacantar (Marble Arch) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 177938 et ayant son siège social à 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg (la «Société»).

II. Que la Société a été constituée suivant un acte notarié du notaire instrumentant en date du 22 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1810 du 26 juillet 2013.

III. Que le capital de la Société est actuellement fixé à vingt-cinq mille Livres Sterling (GBP 25.000,-), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales, chacune d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-), toutes entièrement souscrites et libérées.

IV. Que l'ordre du jour est le suivant:

1. Augmentation du capital de la Société d'un montant de soixante neuf millions neuf cent septante cinq mille Livres Sterling (GBP 69.975.000,-), pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille Livres Sterling (GBP 25.000,-) à septante millions de Livres Sterling (GBP 70.000.000,-), et émission de soixante neuf millions neuf cent septante cinq mille (69.975.000) parts sociales nouvelles, chacune d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-).

2. Souscription et paiement de toutes les soixante neuf millions neuf cent septante cinq mille (69.975.000) parts sociales nouvellement émises par Almacantar S.A., actionnaire unique de la Société.

3. Modification afférente de l'article 6 des statuts de la Société pour refléter le point de l'ordre du jour précédent.

4. Divers.

L'actionnaire unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de soixante neuf millions neuf cent septante cinq mille Livres Sterling (GBP 69.975.000,-) pour l'augmenter de son montant actuel de vingt-cinq mille Livres Sterling (GBP 25.000,-) à septante millions de Livres Sterling (GBP 70.000.000,-) chacune d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) et d'émettre soixante neuf millions neuf cent septante cinq mille (69.975.000) parts sociales nouvelles, chacune d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-).

Deuxième résolution

Les soixante neuf millions neuf cent septante cinq mille (69.975.000) parts sociales nouvellement émises («Parts Sociales Nouvelles») seront entièrement souscrites par Almacantar S.A., prénommée.

Les Parts Sociales Nouvelles ont été émises en contrepartie du montant de soixante neuf millions neuf cent septante cinq mille Livres Sterling (GBP 69.975.000,-) par une contribution en nature consistant en une conversion d'une créance certaine, liquide et exigible (la «Créance») que Almacantar S.A. détient à l'encontre de la Société; l'existence et l'estimation de la Créance résulte d'un certificat issu par les gérants de la Société en date du 18 décembre 2013 qui, après avoir été signé par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps; il en résulte que rien n'oppose la conversion de la Créance d'un montant de soixante neuf millions neuf cent septante cinq mille Livres Sterling (GBP 69.975.000,-) dans le capital de la Société.

Troisième résolution

Sur base de la résolution précédente, l'article 6 des statuts de la Société sera modifié pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital de la Société est fixé à septante millions de Livres Sterling (GBP 70.000.000,-) représenté par septante millions (70.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à EUR 6.800,-.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare, à la demande de la comparante, que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, agissant comme indiqué ci-avant, connue du notaire par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2013. Relation GRE/2013/5443. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2014007333/137.

(140007928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Astral International S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 63.358.

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE TRENTE-ET-UN DECEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché du Luxembourg),
a été tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de la société anonyme ASTRAL INTERNATIONAL S.A. -SPF (la Société), ayant son siège social au 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 63.358, constituée suivant acte de Maître Jacques DELVAUX, notaire alors de résidence à Luxembourg en date du 24 février 1998, publié au Mémorial Recueil C numéro 385 du 27 mai 1998. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 28 décembre 2010, suivant acte du même notaire, publié au Mémorial Recueil C numéro 862 du 30 avril 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Andrea Giovanni Carini, employé privé, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Riccardo Incani, employé privé, demeurant à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandrine Giacomo, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le Bureau.

Le Bureau étant ainsi constitué, Le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ressortent d'une liste de présence qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement et qui sera signée par les mandataires des actionnaires et des membres du Bureau. Ladite liste, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées aux présentes;

II. Il résulte de cette liste de présence que la totalité des 5.500 (cinq mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société qui est de EUR 137.500,- (cent trente-sept mille cinq cents euros), sont présentes ou représentées à l'Assemblée, que l'Assemblée peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur l'objet porté à l'ordre du jour, les actionnaires déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et renonçant expressément aux formalités de convocation;

III. L'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour; et

IV. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Décision de mise en liquidation volontaire de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'Assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur CoPROcess S.A., ayant son siège social au 11, Avenue de la Gare à L - 1611 Luxembourg (RCS Luxembourg B 79.541), représentée par Monsieur Jean-Paul Felix sous sa signature individuelle.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. C. CARINI, R. INCANI, S. GIACOMO, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 03 janvier 2014. Relation: RED/2014/76. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 14 janvier 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014007342/67.

(140007647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Circle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 113.430.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize.

Le trente décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée italienne META S.R.L., ayant son siège à I-39040 Castelrotto (Italie), Via Henrik Ibsen 24, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Bolzano, numéro 193.255,

représentée par Madame Sophie ERK, employée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Madame Sophie ERK, prénommée, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "CIRCLE S.à r.l." ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 113.430, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 20 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 726, le 10 avril 2006 (la "Société").

II.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trois cent soixante mille Euros (EUR 360.000,-), représenté par trois mille six cents (3.600) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

III.- Que la comparante est l'associé unique de la Société.

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et en sa qualité de liquidateur de la Société aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

VI.- Que la comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif connu et inconnu actuellement de la Société dissoute.

VII.- Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point VI.

VIII.- Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

IX.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les gérants pour l'exécution de leurs mandats.

X.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société dissoute.

XI.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 1.000,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie ERK, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 03 janvier 2014. Relation GRE/2014/49. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 15 janvier 2014.

Référence de publication: 2014007467/52.

(140008612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

**TP Luxembourg SA, Thomas & Piron Luxembourg SA, Société Anonyme,
(anc. Bouwegaass SA).**

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 88.337.

L'an deux mil treize, le dix-sept décembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BOUWEGAASS S.A., avec siège social à L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie, inscrite au Registre du Commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 88.337, constituée suivant acte reçu par Maître Marthe THYES-WALCH, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 1399 du 26 septembre 2002, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 avril 2007 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 1408 du 10 juillet 2007 (la Société).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DANGIS, comptable, demeurant professionnellement à Hobscheid.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sophie MATHOT, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Manuel KOHNEN, demeurant professionnellement à Hobscheid.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de la Société en THOMAS & PIRON LUXEMBOURG SA en abrégé TP LUXEMBOURG

2. Modification en conséquence de la première phrase de l'article 1^{er} des statuts de la Société.

3. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et/ou les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur” par les comparants et le notaire instrumentant.

III. - Que tous les actionnaires étant présents ou représentés, il a pu être fait abstraction des convocations d’usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l’ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l’entière du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu’elle est constituée, sur les points portés à l’ordre du jour.

L’assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l’unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L’assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale en THOMAS & PIRON LUXEMBOURG SA en abrégé TP LUXEMBOURG SA.

Deuxième résolution

Aux fins de refléter la résolution précédente, l’assemblée générale décide de modifier la première phrase de l’article 1^{er} des statuts de la Société comme suit:

Art. 1^{er}. (première phrase). Il existe une société anonyme, sous la dénomination de THOMAS & PIRON LUXEMBOURG SA en abrégé TP LUXEMBOURG SA.

L’ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l’assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s’élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu’en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Sophie Mathot, Manuel Kohnen, Jean-Michel Dangis, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 décembre 2013. LAC / 2013 / 58346. Reçu 75.-€.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 janvier 2014.

Référence de publication: 2014007405/60.

(140008512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Apicius SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 84.612.

—
DISSOLUTION

L’an deux mille treize,

le vingt-sept décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société «FILLHAN CORP. S.A.», une société constituée et existant sous les lois d’Uruguay, établie et ayant son siège social à Canelones 1090 Montevideo, Uruguay,

ici représentée par:

«LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.», en abrégé «INTERCONSULT», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

ici représentée aux fins des présentes par:

a) Madame Carine AGOSTINI, employée privée, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Monsieur François MANTI, employé privé, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l’engager valablement par leur signature conjointe,

en vertu d'une procuration sous seing privé émise à Luxembourg, le 23 décembre 2013,
une copie de laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui,
ci-après dénommée: «le Mandant»,

Laquelle mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la société «APICIUS S.A.» une société anonyme, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 84 612, a été constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné, en date du 18 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») en date du 14 mars 2002, sous le numéro 415 et page 19917 (ci-après: «la Société»).

Que les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis.

II. - Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à QUARANTE-DEUX MILLE EUROS (42'000.- EUR) divisé en quarante-deux (42) actions ordinaires d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1'000.- EUR) par action, chaque action étant intégralement libérée en numéraire.

III. - Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société «APICIUS S.A.», prédésignée.

IV. - Que le Mandant est devenu successivement propriétaire de toutes les quarante-deux (42) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

V. - Que le Mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI. - Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII. - Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

VIII. - Que le registre des actionnaires nominatifs de la Société est annulé en présence du notaire instrumentant.

IX. - Que le Mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentantes du mandataire du mandant, connues du notaire instrumentant par leurs noms prénoms usuels, états et demeures, lesdites représentantes ont signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. AGOSTINI, F. MANTI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 janvier 2014. Relation: EAC/2014/97. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014007368/59.

(140008420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Fern Bird Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.492.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE TRENTE DECEMBRE.

Par devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

Monsieur Diederik R.A. VERSTRAETEN, né le 31 mai 1948 à Terneuzen, Belgique et demeurant à Marbella Hill Club/ Los Hibiscus, 1- 29600 Marbella, Espagne

ci-après appelé "le comparant" ou «l'associé».

représenté par Monsieur G.J.A. DIRKX, directeur de sociétés, demeurant professionnellement au 31 rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg

en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée le 23 décembre 2013, laquelle procuration restera après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée FERN BIRD PROPERTIES S.à r.l., en liquidation, R.C.S. Luxembourg B 142492, ayant son siège social au 31, rue de

Strasbourg L-2561 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg le 17 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 2720 du 7 novembre 2008, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Le capital social est fixé à douze mille cinq cent quatre-vingt-seize euros (12.596,- EUR), représenté par neuf mille quatre cents (9.400,-) parts sociales avec une valeur nominale de un euro et trente-quatre cents (1,34 EUR) chacune, toutes entièrement libérées.

La société a été dissoute et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 décembre 2013, non encore publié au Mémorial C.

A la suite de ses constatations, l'associé unique déclare prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

Lecture est donnée du rapport du commissaire à la liquidation, la société anonyme de droit suisse SIEVER HOLDING A.G., avec siège social à 6 Poststrasse, 6300 Zug, Suisse, inscrite auprès du Registre de Commerce du Canton de Zug, sous le numéro CHE-101.087.458.

Ce rapport qui restera annexé aux présentes, conclut à l'adoption des comptes de liquidation.

L'associé unique approuve les comptes de liquidation.

Deuxième résolution

L'associé unique donne décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exécution de leur mandat respectif.

Troisième résolution

L'associé unique s'engage d'effectuer encore après la clôture de la liquidation toutes les opérations financières et autres, nécessaires pour réaliser la clôture matérielle de la liquidation.

Quatrième résolution

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq années auprès de l'ancien siège social de la société.

Cinquième résolution

L'associé unique prononce la clôture de la liquidation et constate que la société "FERN BIRD PROPERTIES S.à r.l. en liquidation" a définitivement cessé d'exister à partir de ce jour, même pour les besoins de liquidation.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 800.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. DIRKX, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 02 janvier 2014. Relation: RED/2014/65. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 14 janvier 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014006758/60.

(140007988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Duranta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 183.354.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-sept décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

ALAMOS S.A., société anonyme, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, RCS Luxembourg B 92650,

ici représentée par deux de ses administrateurs savoir Monsieur Jacques RECKINGER et Monsieur Henri REITER, tous les deux avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "DURANTA S.à r.l.».

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 200.000.- (deux cent mille euros) représenté par 200.000 (deux cent mille) parts sociales de EUR 1.- (un euro) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société peut racheter, rembourser et / ou d'annuler ses actions sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un gérant unique ou un conseil de gérance (chacun un «Gérant» et collectivement le «Conseil de Gérance») composé de plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant unique ou du Conseil de Gérance.

La société sera engagée par soit par la signature du gérant unique, soit, en cas de pluralité de gérant, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant unique ou le Conseil de Gérance peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents ou représentés.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserait tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant un résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 20. Nonobstant les dispositions de l'article 19, l'assemblée générale des associés de la Société, par le vote majoritaire déterminé par la loi sur le paiement des dividendes, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant) peut décider de payer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, sur base d'un récent état intérimaire des comptes préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique lui-même (le cas échéant), et laissant apparaître que les fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne saurait excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lesquels les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Les deux cent mille (200.000) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par ALAMOS S.A., prénommée, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 200.000.- (DEUX CENT MILE EUROS) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 2.500.-.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 14 mars 1965,

b) Monsieur Henri REITER avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 30 avril 1962.

c) Monsieur Michel ROLIN JACQUEMYNS, avec adresse à B-1640 Rhode St Genèse, 61, rue de la Station, né à Uccle, le 9 mai 1951.

d) Madame Annette SCHROEDER, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, née à Luxembourg, le 29 septembre 1962.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: J. RECKINGER, H. REITER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2013. Relation: LAC/2013/60154. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Référence de publication: 2014007504/188.

(14007708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Amlu Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Turi.

R.C.S. Luxembourg B 183.362.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt décembre.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Noura RIADI, serveuse, née à Fes (Maroc), le 23 décembre 1976, demeurant à F-57100 Thionville, 7, rue Maréchal Joffre.

La comparante a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de AMLU SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Roeser.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500.-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq (125.-) euros chacune.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les parts ont été souscrites par Noura RIADI, serveuse, née à Fes (Maroc), le 23 décembre 1976, demeurant à F-57100 Thionville, 7, rue Maréchal Joffre.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3378 Livange, rue de Turi.
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

1) Noura RIADI, serveuse, née à Fes (Maroc), le 23 décembre 1976, demeurant à F-57100 Thionville, 7, rue Maréchal Joffre, gérante administrative,

2) José Antonio LOUREIRO MORAIS, cuisinier, né à Coval (Angola), le 25 septembre 1967, demeurant à L-1750 Luxembourg, 33, avenue Victor Hugo, gérant technique.

La société est engagée par la signature conjointe du gérant technique et de la gérante administrative.

Déclaration

L'associée déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être la bénéficiaire réelle de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après information par le notaire au comparant que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Riadi et Molitor.

Enregistré à LUXEMBOURG A.C., le 23 décembre 2013. Relation: LAC/2013/59393. Reçu soixante quinze euros 75.-.

Le Receveur (signé): Thill.

Référence de publication: 2014007365/66.

(140007837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Fair Play Sports Management & Consulting A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 162.566.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausenddreizehn, am zwanzigsten Dezember.

Vor dem Endesunterzeichneten Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitze zu Luxemburg.

Sind erschienen:

- Sebastian KORST, Kaufmann, wohnhaft zu D-66914 Waldmohr, Nelkenweg 19;
- Dirk WILHELM, Kaufmann, wohnhaft zu D-55124 Mainz, Viermorgenweg 10;
- Andreas KLOTZ, Kaufmann, wohnhaft zu D-55435 Gau-Algesheim, Kaiser-Karl-Straße 16,

letztenannter hier vertreten durch Kai-Uwe BERG, Rechtsanwalt, geschäftsansässig zu L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 18. Dezember 2013,

welche Vollmacht nach ne varietur Unterzeichnung durch die Komparenten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden,

handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Aktieninhaber der Gesellschaft "FAIR PLAY SPORTS MANAGEMENT & CONSULTING A.G.", mit Sitz zu L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen vor Notar Roger ARRENSDORFF aus Bad-Mondorf am 15. Juli 2011, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Nummer 2286 vom 27. September 2011, eingetragen im Handelsregister in Luxemburg unter der Nummer B 162.566.

Sodann haben die Komparenten, vertreten wie hiavor erwähnt, den Notar ersucht um ihre Erklärungen und Feststellungen wie folgt zu beurkunden:

1) Dass die Gesellschaft "FAIR PLAY SPORTS MANAGEMENT & CONSULTING A.G." gegründet wurde wie hiavor erwähnt.

2) Dass das Gesellschaftskapital vorgenannter Gesellschaft EINUNDDREISSIGTAUSEND EURO (31.000.- €) beträgt und in ZWEIHUNDERTACHTUNDVIERZIG (248) Aktien mit einem Nominalwert von je HUNDERTFÜNFUNDZWANZIG EURO (125.- €) eingeteilt ist.

3) Dass die vorgenannten Komparenten alleinige Eigentümer der genannten Gesellschaft sind, welche das gesamte Gesellschaftskapital von EINUNDDREISSIGTAUSEND EURO (31.000.- €) darstellen und dementsprechend den ausdrücklichen Wunsch äussern die Gesellschaft aufzulösen und sich bereit erklären alle Aktiva und Passiva der Gesellschaft zu übernehmen und für allfällige Schulden aufzukommen und dass somit dieselbe vollständig liquidiert ist.

Sie ernennen sich zu den Liquidatoren der Gesellschaft.

Sodann erteilen die Komparenten den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Kommissar der aufgelösten Gesellschaft Entlastung.

Die Geschäftsbücher der aufgelösten Gesellschaft werden für die Dauer von fünf (5) Jahren im Gesellschaftssitz der aufgelösten Gesellschaft hinterlegt.

Dass die alleinige Aktieninhaber die wirklich Berechtigten des Gesellschaftskapitals sind, welche Gelder aus keiner Straftat entstammen.

Worüber Urkunde, Errichtet wurde zu Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: BERG, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 décembre 2013. Relation: LAC/2013/59888. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Référence de publication: 2014006772/50.

(140007539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Amerborgh Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 150.292.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand thirteen,
on the thirtieth day of the month of December.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Mr Brendan D. KLAPP, employee, with professional address at Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg,
acting in his capacity as a special proxy holder of the company:

"Amerborg International N.V.", a company incorporated and existing under Belgium Laws, established and having its registered office at Horstebaan, 203, B-2900 Schoten (Belgium), registered with the "Registre des personnes morales d'Anvers" under number 0458 223 545,

here after referred to as "the principal",

pursuant to a proxy under private seal given to him in Schoten (Belgium), on 27 December 2013,

which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

The same appearing person, acting in its capacity as said proxy holder, declared and requested the notary to act:

I.- That the company "Amerborgh Luxembourg S.à r.l." (the "Company"), a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, registered with the "Registre de Commerce et des Sociétés" in Luxembourg, section B number 150 292, has been incorporated under Luxembourg law, pursuant to a notarial deed enacted on 10 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (the "Mémorial") number 186 on 28 January 2010. The articles of incorporation have been modified the last time pursuant to a notarial deed enacted on 27 November 2013, not yet published in the Mémorial.

II.- That the subscribed issued capital of the Company is currently fixed at fifty thousand euro (50'000.- EUR) divided into fifty (50) shares with a par value of one thousand euro (1'000.- EUR) each, fully paid up.

III. - That the principal ("Amerborgh International N.V.") has been and remained, as of the date of the incorporation of the Company, the same and as such sole owner of all the shares of said Company.

IV. - That the principal, being sole partner of the Company "Amerborgh Luxembourg S.à r.l.", has decided to proceed immediately to the dissolution of said Company.

V. - That the principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company.

VI. - That the principal, in its activity as liquidator of the Company, declares that the business activity of the Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VII. - That the principal fully grants discharge to the current manager(s) of the dissolved Company, for the due performance of its(their) duties up to this date.

VIII. - That the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at its former registered office.

IX. - That the principal commits itself to pay the cost of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the proxy holder of the above appearing party the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxy holder and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, in the premises of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxy holder of the appearing party, said person signed together with Us the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize,

le trente décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, laquelle agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société:

«Amerborgh International N.V.", une société constituée et existant sous les lois belges, établie et ayant son siège social à Horstebaan, 203, B-2900 Schoten (Belgique), immatriculée au «Registre des personnes morales d'Anvers», sous le numéro 0458 223 545,

ci-après dénommée «le mandant»,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Schoten (Belgique), le 27 décembre 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle personne comparante, agissant en sa qualité de mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I. - Que la société «Amerborgh Luxembourg S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 150 292, a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte notarié reçu en date du 10 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 186 du 28 janvier 2010. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié dressé en date du 27 novembre 2013, non encore publié au Mémorial.

II. - Que le capital social souscrit et émis de la Société est fixé actuellement à cinquante mille euros (50'000.- EUR) divisé en cinquante (50) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1'000.- EUR) chacune, chaque part sociale étant intégralement libérée.

III. - Que le mandant («Amerborgh International N.V.») était et est resté, depuis la date de constitution de la Société, le seul et unique propriétaire de toutes les parts sociales de ladite Société.

IV. - Que le mandant, étant le seul associé de la société «Amerborgh Luxembourg S.à r.l.», a décidé de procéder à la dissolution immédiate de ladite Société.

V. - Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

VI. - Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VII. - Que décharge pleine et entière est accordée au gérant(s) de la Société dissoute pour l'exécution de son(leur) mandat jusqu'à ce jour.

VIII. - Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

IX. - Que le mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 janvier 14. Relation: EAC/2014/116. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014007337/100.

(140008426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Giant Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 183.423.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third of December.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Giant Properties Corp., a company incorporated and organised under the laws of the Republic of Panama, having its registered office at c/o Quijano & Associates, Edfield Salbuba Calle 53 Este, Panama, Republic of Panama, registered with Public Registry of Panama Card 234374 (the Company).

THERE APPEARED:

Mr. Hans Depré, residing in Hulstlo 2, B-8730 Beernem,

(the sole Shareholder)

here represented by Frederik ROB, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as set out above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. the Sole Shareholder represents the entire share capital of the Company.

II. that by resolutions validly adopted by the Sole Shareholder of the Company on 20th December 2013, acting in accordance with the articles of association of the Company, the Company duly resolved to transfer its registered office, principal establishment, central administration and place of management from Panama, to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as from the date hereof without the Company being dissolved but to the contrary with full corporate and legal continuance. All formalities required under applicable laws to give effect to those resolutions have been duly performed. A copy of said resolutions shall remain annexed to the present deed;

III. that the shares of the Company have been the subject of a report prepared by Fidewa-Clar, Réviseur d'entreprises, Luxembourg, dated as per the date hereof which concludes as follows:

“On the basis of the procedures we performed, nothing came to our attention that causes us to believe that the value of the nets assets and liabilities of GIANT PROPERTIES CORP. as at October 31st, 2013, does not correspond at least to the issue price of USD 58,800.- of the new 588 shares to be issued in consideration of the transformation of the Company into a public limited liability company (“société anonyme”).”

The said auditor’s report, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it;

IV. that the agenda of the Meeting is as follows:

(a) transfer of the Company’s registered office, principal establishment, central administration and place of management from Panama to the Grand Duchy of Luxembourg, with effect as from the date of the Meeting, without the Company being dissolved but, on the contrary, with full corporate and legal continuance;

(b) adoption by the Company of the legal form of a public limited liability company (*société anonyme*) with its name Giant Properties S.A., and acceptance of Luxembourg nationality arising from the transfer of the Company’s registered office, principal establishment, central administration and place of management to the Grand Duchy of Luxembourg;

(c) Increase of the subscribed capital in the amount of USD 58,800, - to raise it from USD 10,000, - to USD 68,800, - by issue of 588 new shares with a par value of USD 100, -each, having the same rights and advantages as the presently issued shares.

(d) Subscription and payment by the sole shareholder by way of capitalisation of distributable reserves of the Company.

(e) To convert the currency of the share capital of the Company with effect as of the date hereof from US dollar (USD) to Euro (EUR).

(f) amendment and complete restatement of the Company’s articles of association to bring them into accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, as a consequence of the Company’s becoming a Luxembourg law governed company subject to the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August, 1915, as amended;

(g) acknowledgment of the resignation of the Company’s directors and discharge to them;

(h) appointment of new directors and a statutory auditor;

(i) establishment of the Company’s registered office, principal establishment, central administration and place of management at L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu, Grand Duchy of Luxembourg;

(j) miscellaneous.

V. that the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office, principal establishment, central administration and place of management of the Company from Panama to the Grand Duchy of Luxembourg with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. The Sole Shareholder further declares that all formalities required under the laws of the Republic of Panama to give effect to such transfer have been duly performed.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company adopts the form of a public limited liability company (*société anonyme*) with the name Giant Properties S.A., accepts the Luxembourg nationality resulting from the transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The Sole shareholder decides to increase the subscribed capital in the amount of USD 58,800 (fifty-eight thousand eight hundred US Dollars), to raise it from USD 10,000 (ten thousand US Dollars) to USD 68,800 (sixty-eight thousand eight hundred US Dollars) by issue of 588 (five hundred and eighty-eight) new shares with a par value of USD 100,- (one hundred US Dollars) each, having the same rights and advantages as the presently issued shares.

Subscription - Liberation

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to the newly issued shares with a nominal value of USD each and fully pays them up by way of capitalisation of USD 58,800 (fifty-eight thousand eight hundred US Dollars) of the distributable reserves which are at the disposal of the Sole Shareholder, evidence of which was shown to the undersigned notary by virtue of the auditor report.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the currency of the share capital of the Company with effect as of the date hereof from US dollar (USD) to Euro (EUR) by the application of the exchange rate of USD 1 = 1.376 EUR. The proof of the rate of exchange existing between the US Dollar and the Euro has been given to the undersigned notary.

The Sole Shareholder further resolves to set the subscribed share capital of the Company at fifty thousand euro (EUR 50,000) represented by 1000 shares with a par value of FIFTY EUROS (EUR 50, -) each.

Fifth resolution

As a result of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend and completely restate the articles of association of the Company so as to conform them to Luxembourg laws.

The restated articles of association of the Company shall read as follows:

"Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a public limited company (société anonyme) is herewith formed under the name of GIANT PROPERTIES S.A.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transfers of real estate or on movable property.

The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to group companies any support, loans, advances or guarantees.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at fifty thousand euro (EUR 50,000) represented by one thousand (1,000) shares with a par value of fifty euro (EUR 50, -) each.

Shares may be evidenced at the owners' option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy by electing a Director by majority vote. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its directors a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 11 of the present articles of association. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third Monday of the month of May at 11.00 a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on the 1st of January and ends on the 31st December of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year has to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.”

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on the 31st December of 2013.

The first annual general meeting shall be held in 2014.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation, effective as from the date hereof, of the directors in office prior to the Company's transfer from Panama to the Grand Duchy of Luxembourg from their position as directors of the Company and to grant them full discharge for the performance of their duties as from the date of their appointment as directors of the Company until the date of their resignation.

Seventh resolution

The Sole Shareholder further resolves to appoint the following persons as directors of the Company with effect as of the date hereof for a period of six years:

- Mr. Joeri Steeman, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu,
- Mr. Kris Goorts, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu,
- Mr. Frederik Rob, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

The Sole Shareholder further resolves to appoint the following persons as statutory auditor of the Company with effect as of the date hereof for a period of six years:

- Mr. Régis Piva, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to establish the Company's registered office, principal establishment and central administration at L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu, Grand Duchy of Luxembourg.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this notarial deed are estimated at approximately EUR 3,500.-

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Shareholders, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Shareholders' authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-trois décembre.

Par devant le soussigné, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique de Giant Properties Corp., une société constituée et régie selon les lois de la République de Panama, dont le siège social est établi au c/o Quijano & Associates, Edfield Salbuba Calle 53 Este, Panama, République du Panama, immatriculée auprès du Registre Publique de Panama sous Card 234374 (la Société).

A COMPARU:

Monsieur Hans Deprés, demeurant à Hulstlo 2, B-8730 Beernem,

(l'Actionnaire Unique),

ici représenté par Monsieur Frederik Rob, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. l'Actionnaire Unique représente l'intégralité du capital social de la Société.

II. que par des résolutions valablement adoptées par l'Actionnaire Unique de la Société le 20 décembre 2013, agissant conformément aux statuts de la Société, cette dernière a décidé de transférer son siège social, son établissement principal, son administration centrale et son siège de direction de Panama à la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à compter de la date des présentes sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique. Toutes les formalités nécessaires selon les lois applicables en vue de faire entrer en vigueur ce transfert ont été dûment accomplies. Une copie desdites résolutions est annexée au présent acte;

III. Les actions de la Société ont fait l'objet d'un rapport préparé par FIDEWA -CLAR, Luxembourg daté de ce jour qui conclut que:

“On the basis of the procedures we performed, nothing came to our attention that causes us to believe that the value of the nets assets and liabilities of GIANT PROPERTIES CORP. as at October 31st, 2013, does not correspond at least to the issue price of USD 58,800.- of the new 588 shares to be issued in consideration of the transformation of the Company into a public limited liability company (“société anonyme”).”

Ledit rapport du réviseur d'entreprises, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire restera annexé au présent acte aux fins de l'enregistrement.

IV. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(a) transfert du siège social, établissement principal, administration centrale et le siège de direction de la Société de Panama au Grand-Duché de Luxembourg, avec effet à la date de l'Assemblée, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique;

(b) adoption par la Société de la forme juridique d'une société anonyme avec la dénomination Giant Properties S.A, et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social, de l'établissement principal, de l'administration centrale et le siège de direction de la Société au Grand-Duché de Luxembourg;

(c) Augmenter le capital social à concurrence d'un montant de USD 58.800.- pour le porter de USD 10.000, - à USD 68.800, - par l'émission de 588 actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 100, -, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

(d) Souscription et libération par l'actionnaire unique par capitalisation de réserves distribuables de la Société;

(e) convertir la devise du capital social de la Société avec effet à la date des présentes du dollar US (USD) vers l'Euro (EUR);

(f) modification et refonte complète des statuts de la Société afin de les rendre conformes aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, en conséquence de l'acceptation par la Société de la nationalité luxembourgeoise régie par la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée;

(g) prise d'acte de la démission des administrateurs actuels de la Société et octroi de décharge;

(h) nomination de nouveaux administrateurs et d'un commissaire aux comptes;

(i) établissement du siège social, établissement principal, administration centrale et le siège de direction de la Société à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu, Grand- Duché de Luxembourg;

(j) divers.

V. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide, avec effet immédiat, de transférer le siège social, l'établissement principal, l'administration centrale et le siège de direction de la Société de la République de Panama au Grand-Duché de Luxembourg, sans dissolution de la Société mais au contraire avec la pleine continuation de sa personnalité morale et juridique. L'Actionnaire Unique déclare par ailleurs que toutes les formalités requises selon les lois de la République de Panama en vue d'accomplir ce transfert ont été dûment accomplies.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide que la Société adopte la forme d'une société anonyme avec la dénomination Giant Properties S.A., accepte la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social, établissement principal et administration sociale de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et qu'à la date du présent acte, la Société sera soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de cinquante-huit mille huit cents US dollars (58.800 USD) pour le porter de dix mille Us dollars (USD 10.000) à soixante-huit mille huit cents US dollars (USD 68.800) par l'émission de cinq cent quatre-vingt-huit (588) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent US dollars (USD 100.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

L'Actionnaire Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux actions nouvellement émises d'une valeur nominale de cent US dollars (USD 100.-) chacune et les libère intégralement par capitalisation de cinquante-huit

mille huit cents US dollars (USD 58.800.-) des réserves distribuables qui sont à la disposition de l'Actionnaire Unique, dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant par le rapport du réviseur.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique décide de convertir la devise du capital social de la Société avec effet à la date des présentes de l'US dollar (USD) vers l'Euro (EUR) par application du taux de change égal à USD 1 = 1,376 EUR. La preuve du taux de change existant entre l'US dollar et l'euro a été donnée au notaire instrumentant.

L'Actionnaire Unique décide en outre d'établir le capital social de la Société à cinquante mille euros (EUR 50.000.-) représenté par mille (1.000) actions ayant une valeur nominale de CINQUANTE EUROS (EUR 50.-) chacune.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Actionnaire Unique décide de modifier et reformuler complètement les statuts de la Société, afin de les rendre conformes aux lois du Luxembourg.

Les statuts coordonnés de la Société auront la teneur suivante:

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "GIANT PROPERTIES S.A.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000.-) représenté par mille (1.000) actions ayant une valeur nominale de CINQUANTE EUROS (EUR 50.-) chacune. Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élira parmi ses administrateurs un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 11 des statuts. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième vendredi du mois de mai à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Sixième résolution

L'Actionnaire Unique décide de prendre acte de la démission, prenant effet à la date des présentes, des administrateurs en fonction avant le transfert de la Société de Panama au Grand-Duché de Luxembourg de leurs mandats d'administrateurs de la Société et leur accorde pleine décharge pour l'exercice de leurs fonctions depuis la date de leur nomination jusqu'à la date de leur démission.

Septième résolution

L'Actionnaire Unique décide de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société à compter de la date des présentes pour une durée de six ans:

- Monsieur Joeri Steeman, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu,
- Monsieur Kris Goorts, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu,
- Monsieur Frederik Rob, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu,

L'Actionnaire Unique décide en outre de nommer la personne suivante en tant que commissaire aux comptes de la Société à compter de la date des présentes pour une durée de six ans:

- Monsieur Régis Piva, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Huitième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'établir le siège social de la Société, établissement principal, administration centrale à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu, Grand-Duché de Luxembourg.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, charges de toute forme qui incombent à la Société en raison du présent acte notarié s'élèvent approximativement à EUR 3.500.-

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des Actionnaires, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et en cas de divergences le texte anglais prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu l'acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire autorisé de l'Actionnaire.

Signé: F. ROB et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2013. Relation: LAC/2013/60662. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Référence de publication: 2014008384/432.

(140009317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Flovax, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 163.616.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 2013.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2014008363/13.

(140009176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

F&C Portfolios Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 25.570.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 31 Janvier 2013, les actionnaires de la société F&C PORTFOLIOS FUND, ont pris les résolutions suivantes:

- Réélection des membres du conseil d'administration de la société.

Désormais, le conseil d'administration de la société est composé comme suit, jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2014:

Joao Santos

Rua de Campolide, 372 – 1^{er} étage

1070 – 040 Lisbonne

Portugal

Laurence Llewellyn

33, boulevard Prince Henri

L-1724 Luxembourg

Grand-Duché de Luxembourg

Jacques Elvinger

2, place Winston Churchill

L-2014 Luxembourg

Grand-Duché de Luxembourg

John Karachalios

43, Katsibiri Street

15561 Athènes

Grèce

Hugh Cameron Moir

Primrose Street

Exchange House

EC2A 2NY Londres

Royaume-Uni

- Réélection de PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative en tant que réviseur d'entreprises agréée jusqu'à la prochaine assemblée générale prévue en 2014:

400, route d'Esch

L-1471 Luxembourg

Grand-Duché de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Janvier 2014.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014008320/41.

(140008717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Flex Pack International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 158.939.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Référence de publication: 2014008329/10.

(140008970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Dahm Gaslog Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 84.855.

L'an deux mil treize, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DAHM GASLOG LUXEMBOURG S.A." (R.C.S Luxembourg numéro B 84.855), ayant son siège social à L- 8287 Kehlen, Zone Industrielle, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 30 novembre 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 486 du 27 mars 2002, et que les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 28 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 345 du 9 mars 2007.

L'Assemblée est présidée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

La présidente désigne comme secrétaire Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frederik Rob, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. - Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. - Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. - Dissolution anticipée de la société.
2. - Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
3. - Décharge au gérant et au commissaire aux comptes.
4. - Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur: Hoyer GmbH Internationale Fachspedition, sise Wendenstraße 414-424 à D-20537 Hamburg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER, F. ROB et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2013. Relation: LAC/2013/60664. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Référence de publication: 2014008253/67.

(140008979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Equilibrage Lambert s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1735 Luxembourg, 7, rue Hogenberg.

R.C.S. Luxembourg B 29.365.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014008310/10.

(140009545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Finnovation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.928.

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of December.

Before us Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of FINNOVATION S.A., with registered office in L - 1855 Luxembourg 42, Avenue JF Kennedy, incorporated by deed of the undersigned notary on March 26, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of May 14, 2008 number 1175, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B137928 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on April 5, 2013, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 1384 of June 12, 2013.

The meeting is presided by Mr. Volker STORCH, private employee, residing professionally at 42, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg,

who appointed as secretary Mrs. Christine ZILLIG, private employee, residing professionally at 42, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Volker STORCH, prenamed. The chairman declares and requires the notary to act and the meeting agrees:

- that all the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting;

- that the proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed;

- that pursuant to the attendance list, the whole share capital is represented and all the represented shareholders declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements;

- that the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

- To amend article 8. Board of Directors as follows: The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members, their number being determined by the general meeting of shareholders, and if the general meeting of shareholders resolves to divide the board of directors in class A directors and class B directors, at least two members of class A and one member of class B, their number being determined by the general meeting of shareholders. Directors need not to be shareholders of the Company. The general meeting of shareholders may decide to appoint class A directors and class B directors, the rights and obligations of which are set out below. The directors shall be elected by the general meeting of shareholders for a period of not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The directors shall be eligible for reappointment. In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the general meeting of shareholders may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

- To amend article 9. Meetings of the Board of Directors. §1 as follows: The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen, and if the general meeting of shareholders resolves to divide the board of directors in class A directors and class B directors, the chairman will be chosen among its class A members and the vice-chairmen among the class B members. The board of directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of directors.

- To amend article 9 Meetings of the Board of Directors. §5 as follows: The board of directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented at a meeting of the board of directors, and if the general meeting of shareholders resolves to divide the board of directors in class A directors and class B directors, with at least one class A director and one class B director being present or represented. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing which by any director.

- To amend article 12. Corporate Signature as follows: Towards third parties, the Company is validly bound by (i) the joint signatures of any two directors of the Company, (ii) if the general meeting of shareholders resolves to divide the board of directors in class A directors and class B directors, the joint signature of one class A director together with one class B director, or of two class A directors, (iii) the signature of any of the daily manager(s) within the context of the daily management or, (iv) by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the board of directors.

After duly considering the item on the agenda, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to amend article 8 of the Company's Articles of Incorporation as follows:

Art. 8. Board of Directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members, their number being determined by the general meeting of shareholders, and if the general meeting of shareholders resolves to divide the board of directors in class A directors and class B directors, at least two members of class A and one member of class B, their number being determined by the general meeting of shareholders. Directors need not to be shareholders of the Company.

The general meeting of shareholders may decide to appoint class A directors and class B directors, the rights and obligations of which are set out below.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders for a period of not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The directors shall be eligible for reappointment.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the general meeting of shareholders may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Second and third resolutions

The general meeting resolves to amend article 9 § 1 and § 5 of the Company's Articles of Incorporation as follows:

Art. 9. Meetings of the Board of Directors. §1. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen, and if the general meeting of shareholders resolves to divide the board of directors in class A directors and class B directors, the chairman will be chosen among its class A members and the vice-chairmen among the class B members. The board of directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of directors.

Art. 9. Meetings of the Board of Directors. §5. The board of directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented at a meeting of the board of directors, and if the general meeting of shareholders resolves to divide the board of directors in class A directors and class B directors, with at least one class A director and one class B director being present or represented. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing which by any director.

Fourth resolution

The general meeting resolves to amend article 12 of the Company's Articles of Incorporation as follows:

Art. 12. Corporate Signature. Towards third parties, the Company is validly bound by (i) the joint signatures of any two directors of the Company, (ii) if the general meeting of shareholders resolves to divide the board of directors in class A directors and class B directors, the joint signature of one class A director together with one class B director, or of two class A directors, (iii) the signature of any of the daily manager(s) within the context of the daily management or, (iv) by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the board of directors.

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Powers

The appearing parties, acting in the same interest, do hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douze décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de FINNOVATION S.A. avec siège social au 42, Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 mars 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1175, du 14 mai 2008, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 137928 (la «Société»),

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 5 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1384 du 12 juin 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Volker STORCH, employé privé, demeurant professionnellement au 42, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Madame Christine ZILLIG employée privée, demeurant professionnellement au 42, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Volker STORCH, précité.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- que tous les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau;

- que resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants et le notaire soussigné;

- qu'en vertu de la liste de présence, l'intégralité du capital social est présent ou représenté et tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été avisés et avoir eu connaissance de l'agenda avant l'assemblée, et acceptent de renoncer aux formalités de convocation;

- que la présente assemblée a été dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Modification de l'article 8 Conseil d'Administration comme suit. La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'un minimum de trois membres, le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires, et si l'assemblée générale des actionnaires décide de diviser le conseil d'administration en administrateurs de classe A et administrateurs de classe B, d'un minimum de deux administrateurs de classe A et d'un administrateur de classe B, le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires peut décider de nommer des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B, dont les droits et obligations sont décrits ci-après. Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus, toutefois, un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale. Les administrateurs sortants peuvent être réélus. Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

- Modification de l'article 9 Réunions du Conseil d'Administration § 1 comme suit: Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents, et si l'assemblée générale des actionnaires décide de diviser le conseil d'administration en administrateurs de classe A et administrateurs de classe B, le président sera désigné parmi les administrateurs de classe A et les vice-présidents parmi les administrateurs de classe B. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil d'administration.

- Modification de l'article 9 Réunions du Conseil d'Administration § 5 comme suit: Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration, et si l'assemblée générale des actionnaires décide de diviser le conseil d'administration en administrateurs de classe A et administrateurs de classe B, au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B devront être présents ou représentés. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil d'administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

- Modification de l'article 12 Signature sociale comme suit: Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par (i) la signature conjointe de deux administrateurs, (ii) si l'assemblée générale des actionnaires décide de diviser le conseil d'administration en administrateurs de classe A et administrateurs de classe B, la signature conjointe d'un administrateur de classe A avec un administrateur de classe B, ou celle de deux administrateurs de classe A, (iii) la signature individuelle de quelconque des délégués à la gestion quotidienne dans le cadre de la gestion quotidienne de la Société ou (iv) par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Après avoir dûment considéré l'ordre du jour, l'assemblée décide à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 8. Conseil d'Administration. La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'un minimum de trois membres, le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires, et si l'assemblée générale des actionnaires décide de diviser le conseil d'administration en administrateurs de classe A et administrateurs de classe B, d'un minimum de deux administrateurs de classe A et d'un administrateur de classe B, le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut décider de nommer des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B, dont les droits et obligations sont décrits ci-après.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus, toutefois, un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Deuxième et troisième résolutions:

L'assemblée générale décide de modifier l'article 9 § 1 et § 5 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration. § 1. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents, et si l'assemblée générale des actionnaires décide de diviser

le conseil d'administration en administrateurs de classe A et administrateurs de classe B, le président sera désigné parmi les administrateurs de classe A et les vice-présidents parmi les administrateurs de classe B. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil d'administration.

Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration. § 5. Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration, et si l'assemblée générale des actionnaires décide de diviser le conseil d'administration en administrateurs de classe A et administrateurs de classe B, au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B devront être présents ou représentés. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil d'administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 12. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par (i) la signature conjointe de deux administrateurs, (ii) si l'assemblée générale des actionnaires décide de diviser le conseil d'administration en administrateurs de classe A et administrateurs de classe B, la signature conjointe d'un administrateur de classe A avec un administrateur de classe B, ou celle de deux administrateurs de classe A, (iii) la signature individuelle de quelconque des délégués à la gestion quotidienne dans le cadre de la gestion quotidienne de la Société ou (iv) par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est clôturée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms usuels, états et demeures, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire

Signé: Volker Storch, Christine Zillig, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 décembre 2013. LAC / 2013 / 58319. Reçu 75.-€.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 janvier 2014.

Référence de publication: 2014008326/237.

(140008828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Elwalux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 131.850.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014008288/10.

(140009543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

GA Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.918.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty of December.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held

an Extraordinary General Meeting of the Sole Partner of GA INVESTMENTS, S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, registered at the Register of commerce of Luxembourg section B, number 86 918, incorporated by a notarial deed on March 22, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1022 of July 4, 2002. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on November 12, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 395 on February 15, 2008.

There appeared:

REPEG HOLDINGS LUX S.à r.l. having its registered office in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Sole Shareholder of the Company.

here represented by Max MAYER, employee, residing professionally at Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

(i) The agenda of the meeting is the following:

1. Decrease of the share capital of the Company from its current amount of one million two hundred and sixty nine thousand five hundred and seventy-five euro (EUR 1,269,575.-) by an amount of one million two hundred and fifty seven thousand and seventy-five euro (EUR 1,257,075.-) to an amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) by way of cancellation and reimbursement of fifty thousand two hundred and eighty three (50,283) shares via a payment in kind.

2. Subsequent amendment of Article 6 of the Articles of Association.

3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

The general meeting decides to decrease the share capital of the Company from its current amount of one million two hundred and sixty nine thousand five hundred and seventy-five euro (EUR 1,269,575.-) by an amount of one million two hundred and fifty seven thousand and seventy-five euro (EUR 1,257,075.-) to an amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) by way of cancellation and reimbursement of fifty thousand two hundred and eighty three (50,283) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each via a payment in kind to the sole shareholder consisting of a receivable held by the Company against the sole shareholder of an amount of one million two hundred and fifty-seven thousand and seventy five euro (EUR 1,257,075.-).

Second resolution

The general meeting decides to modify article 6 of the articles of association as follows:

"The capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each."

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Junglinster on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by an French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

L'an deux mil treize, le vingt décembre.

Par-devant, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée GA INVESTMENTS, S.à r.l. (la «Société»), avec siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 86 918, constituée suivant acte notarié reçu en date du 22 Mars 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1022 du 4 juillet 2002. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 novembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 395 du 15 février 2008.

A comparu:

REPEG HOLDINGS LUX S.à r.l., ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Associé unique de la Société,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand - Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée ne varietur restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

(i) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social de la société de son montant actuel de un million deux cent soixante neuf mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 1,269,575) à concurrence d'un montant de un million deux cent cinquante-sept mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 1,257,075.-) pour le porter à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) par l'annulation et le remboursement de cinquante mille deux cent quatre-vingt-trois (50.283) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune par un remboursement en nature.

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts.

3. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la société de son montant actuel d'un million deux cent soixante-neuf mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 1.269.575) à concurrence d'un montant d'un million deux cent cinquante-sept mille soixante-quinze euros (EUR 1.257.075.-) pour le porter à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) par l'annulation et le remboursement de cinquante mille deux cent quatre-vingt-trois (50.283) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune par voie de remboursement en nature à l'associé unique consistant en une créance d'un montant d'un million deux cent cinquante-sept mille soixante-quinze euros (EUR 1,257,075.-) détenue par la Société sur l'associé unique.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

«Le capital est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.»

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2013. Relation GRE/2013/5412. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

Référence de publication: 2014008395/98.

(140009228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Diorasis International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 153.091.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014008267/10.

(140009712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Georgia-Pacific Treasury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.006,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 154.708.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth of December at 3.00 p.m. C.E.T.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette.

There appeared:

GP Financial Holdings LLC (GPFH), a limited liability company established and existing under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4235697,

here represented by Gaëlle Bernard, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal on December 30, 2013.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company existing under the laws of Luxembourg under the name Georgia-Pacific Treasury S.à r.l. (the Company), having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154708, migrated to Luxembourg by a deed of the undersigned notary, dated July 27, 2010, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, dated September 16, 2010, number 1918, and whose bylaws have been latest amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated June 27, 2012, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, dated August 10, 2012, number 1995.

II. The Company's share capital is fixed at twenty thousand and six United States Dollars (USD 20.006,00) represented by twenty thousand and six (20.006) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each.

III. The Company's registered office is at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

IV. The sole shareholder resolves to transfer the registered office, together with the administrative and effective management seat of the Company from its present address in the Grand-Duchy of Luxembourg to the State of Delaware, United States of America, to change the Company's nationality and to convert it into a Delaware corporation. Subsequently, the Company will continue its activities under the Delaware applicable laws without such change in nationality and transfer of the registered office resulting in the incorporation of a new legal entity from a Luxembourg legal point of view. The transfer is subject to the issuance of a certificate of conversion by the Secretary of State of the State of Delaware confirming the conversion and incorporation of the Company as a Delaware corporation. The conversion and incorporation shall be effective at 9:00 a.m Eastern Standard Time, being 3.00 p.m. Central European Time, on December 30, 2013.

V. As part of the conversion of the Company to a Delaware corporation, the sole shareholder shall exchange, or shall be deemed to exchange, each of its twenty thousand six (20.006) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each for a new common share in the share capital of the Delaware corporation with a par value of one United States cent (USD 0,01) each, which shall be uncertificated as permitted by the laws of the State of Delaware.

VI. The sole shareholder states that the above resolution has been taken in compliance with article 199 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

VII. The sole shareholder resolves that the Company's registered seat in the State of Delaware shall be fixed at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America.

VIII. The sole shareholder resolves to grant all powers to any employee of Alston & Bird LLP, with its principal office at 1201 West Peachtree Street, Atlanta, Georgia 30309, United States of America and any duly authorized officer of GPFH, with professional address at 133 Peachtree Street N.E., Atlanta, Georgia 30303, United States of America, in order to handle, individually or jointly, all administrative formalities relating to the conversion and incorporation of the Company in the State of Delaware and to sign all acts and documents and to do everything necessary to the exercise of the power herein specified.

IX. The sole shareholder resolves to grant all powers to any employee of Atoz, with registered seat at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, in order to carry out the radiation of the Company in Luxembourg, based on the certificate of conversion as stated in article 265(d) of Delaware law on companies and to update the shareholder's register of the Company.

X. Pursuant to the above resolutions, the sole shareholder resolves to accept the resignation, with immediate effect, from his mandate as category A manager of Mr. Timothy J. Berryman, born on January 7, 1972 in Christchurch, New Zealand, with professional address at 133, Peachtree Street NE, Atlanta, 30303, United States of America and to grant him discharge for the exercise of his mandate until the date of his resignation.

XI. Pursuant to the above resolutions, the sole shareholder resolves to accept the resignation, with immediate effect, from their mandates as category B manager of Mrs. Valérie Gobert, company manager, born on October 9, 1986 in Niederkorn, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 2/4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and of Mr. Paul Lamberts, company manager, born on September 18, 1965 in Tilburg, the Netherlands, with professional address at 169, rue des Romains, L-8041 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and to grant them discharge for the exercise of their mandate until the date of their resignation.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille treize, le trentième jour du mois de décembre à 15h30 (H.E.C.).

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

GP Financial Holdings LLC (GPFH), une société à responsabilité limitée (limited liability company) établie et existante selon les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, 19801 Delaware, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4235697,

ici représentée par Gaëlle Bernard, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 30 décembre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée existante en vertu des lois du Luxembourg sous la dénomination Georgia-Pacific Treasury S.à r.l. (la Société), ayant son siège social au 20 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154708, migrée au Luxembourg suivant acte du notaire instrumentaire en date du 27 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 16 septembre 2010, numéro 1918, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire en date du 27 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 10 août 2012, numéro 1995.

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille six Dollars Américains (USD 20.006,00) représenté par vingt mille six (20.006) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune.

III. Le siège social de la société est sis au 20 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

IV. L'associé unique décide de transférer le siège social, ainsi que le siège administratif et le siège de direction effective de la Société de son adresse actuelle au Grand-Duché de Luxembourg à l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et de changer la nationalité de la Société et de la convertir en société (corporation) de droit du Delaware. En conséquence, la Société poursuivra ses activités sous les lois du Delaware applicables, sans que ce changement de nationalité et de transfert de siège de la Société ne donnent lieu à la constitution d'une personne juridique nouvelle, d'un point de vue juridique luxembourgeois. Le transfert est soumis à la condition suspensive de l'émission d'un certificat de conversion par le secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware, confirmant la conversion et la constitution de la Société en tant que société du Delaware. La conversion et la constitution seront effectives à 9h00 Eastern Standard Time, soit 15h00 Central European Time le 30 décembre 2013.

V. Dans le cadre de la conversion de la Société en une société du Delaware, l'associé unique procédera à l'échange, ou sera réputé échanger, chacune de ses vingt mille six (20.006) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune contre une (1) nouvelle action ordinaire dans le capital social de la nouvelle corporation du Delaware d'une valeur nominale d'un cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune, qui sera émise de manière non documentée conformément aux lois de l'Etat du Delaware.

V. L'associé unique constate que la résolution précédente a été prise en conformité avec l'article 199 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

VI. L'associé unique décide que le siège social de la Société au Delaware sera fixée au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique.

VII. L'associé unique décide d'accorder tous pouvoirs à tout employé de Alston & Bird LLP, ayant son siège principal au 1201 West Peachtree Street, Atlanta, Georgia 30309 Etats-Unis d'Amérique, et tout agent dûment autorisé de GPFH, ayant son adresse professionnelle au 133 Peachtree Street N.E., Atlanta, Georgia 30303, Etats-Unis d'Amérique, à l'effet d'accomplir, individuellement ou conjointement, toutes les formalités administratives nécessaires à la conversion et à la constitution de la Société dans l'état du Delaware et de signer tous actes et documents y afférents et de faire toutes les démarches, réquisitions, déclarations et délégations y relatives.

VIII. L'associé unique décide d'accorder tous pouvoirs à tout employé d'Atoz, ayant son siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, à l'effet de radier l'inscription de la Société au Luxembourg, basé sur le certificat de conversion, tel que prévu à l'article 265(d) de la loi du Delaware sur les sociétés et de procéder à la mise à jour du registre d'associés de la Société.

IX. Suite aux résolutions ci-dessus, l'associé unique décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son mandat de gérant de catégorie A de M. Timothy J. Berryman, né le 7 janvier 1972 à Christchurch, Nouvelle-Zélande, ayant son adresse professionnelle au 133, Peachtree Street NE, Atlanta, 30303, Etats-Unis d'Amérique et de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de sa démission.

X. Suite aux résolutions ci-dessus, l'associé unique décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de leurs mandats de gérant de catégorie B de Mme Valérie Gobert, gérante de société, née le 9 octobre 1986 à Niederkorn, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 2/4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et de M. Paul Lamberts, gérant de société, né le 18 septembre 1965 à Tilburg, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 169, rue des Romains, L-8041 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg et de leur donner décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de leur démission.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison du présent acte, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Bernard, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 janvier 2014. Relation: EAC/2014/404. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITON CONFORME

Référence de publication: 2014008381/152.

(140008677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Netto Concept Plus S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 26, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 165.634.

L'an deux mille quatorze, le six janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Madame Myriam SCHWEITZER, employée, née à Thionville (France), le 10 février 1962, demeurant à F-57570 Boust, 37, le Poll.

2. Monsieur Nelson Fernando LOURENCO ALVES, salarié, né à Freixianda (Portugal), le 1^{er} mai 1975, demeurant à L-2133 Luxembourg, 7, rue Nicolas Martha.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée "NETTO CONCEPT PLUS SARL", établie et ayant son siège social à L-3514 Dudelange, 170, rue de Kayl, société constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 2 décembre 2011, publié au Mémorial C numéro 273 du 1^{er} février 2012, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 165634.

Les statuts de la société ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifié en date du 24 juillet 2013, publié au Mémorial C numéro 2217 du 11 septembre 2013.

Ensuite les comparants, agissant en leur dite qualité, représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-3514 Dudelange, 170, rue de Kayl à L-8069 Bertrange, 26, rue de l'Industrie et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Bertrange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés."

Deuxième résolution

Les associés décident que le pouvoir de signature du gérant technique Monsieur Nelson Fernando LOURENCO ALVES, est changé et aura actuellement la teneur suivante:

«La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.»

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: SCHWEITZER, LOURENCO ALVES, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07/01/2014 Relation: EAC/2014/383. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé) HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 14/01/2014.

Référence de publication: 2014008637/44.

(140008940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Mondorf Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 123.454.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Référence de publication: 2014008619/10.

(140009183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Barclays Alzin Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 173.902.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014008063/14.

(140009344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.
